

Courseulles-sur-Mer, le 19/04/2018

LE MAIRE DE COURSEULLES S/MER

à

Monsieur LAPRIE-SENTENAC Dominique
Architecte des bâtiments de France
Unité départementale de l'Architecture et
du Patrimoine du Calvados
13 bis rue Saint-Ouen
14052 CAEN CEDEX 4

*Dossier suivi par Nathalie POLIGNE
Ligne directe : 02.31.36.17.53*

Objet : Périmètre délimité des abords – Château.

Monsieur,

J'accuse réception, le 13 avril 2018, de votre proposition actualisée d'un « périmètre délimité des abords » du Château de Courseulles sur Mer.

Je vous informe que cette proposition répond bien à la demande du conseil municipal du 30 septembre 2016.

En effet lors de cette séance, la commune avait délibéré sur le projet de modification du périmètre de protection autour des monuments historiques et y avait exprimé une proposition de l'ensemble des élus visant à étendre ce périmètre aux cotés sud des rues du Maréchal Foch et Arthur Leduc.

Cette proposition actualisée, soumise à enquête publique prochainement, fera l'objet, dans sa version définitive retenue, d'un nouvel avis favorable de la commune sous la forme d'une délibération du conseil municipal.

je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire

h Frédéric POUILLE



